

Gestionnaire Immobilier

Vente et gestion d'immeubles

Titre professionnel de niveau II inscrit au RNCP

Code CPF 161370

NOUVEAUTE 2017-2018

ich

Institut de droit et d'économie appliqués à l'immobilier

Cnam Occitanie

Centre Régional du Conservatoire National des Arts et Métiers

Millau Enseignement Supérieur

Cycle préparatoire

- A - Initiation aux études juridiques
- B - Introduction au droit de la propriété immobilière

Cycle de spécialisation

- 1 - Fiscalité immobilière
- 2 - Contrats de vente d'immeubles
- 3 - Copropriété et administration des immeubles
- 4 - Comptabilité immobilière
- 5 - Droit des baux
- 6.1 - Statut et déontologie des professions immobilières
- 6.2 - Immobilier d'entreprise
- 7 - Economie immobilière
- 8 - Marchés et contrats de travaux
- 9 - Estimation des immeubles

*En alternance
sur 2 ans...*



Publics / conditions d'accès :

- **Jeunes étudiants jusqu'à 25 ans, demandeurs d'emploi âgés de 26 ans et plus** dans le cadre d'un contrat de professionnalisation sur deux ans ou **salariés** dans le cadre d'un plan de formation entreprise, d'une période de professionnalisation ou d'un CIF (Congés Individuel de Formation). La formation est également éligible au CPF.

- **Avoir un bac + 2**. La dispense d'un tel diplôme peut être consentie par validation des expériences professionnelles (VAP85).

Objectifs :

La formation permet d'acquérir des connaissances de haut niveau dans le droit et l'économie de la construction et l'habitation. Elle s'efforcera **de répondre à une demande rurale** qui présente quelques particularités à l'image de la **spécificité des baux ruraux** mais aussi d'une offre immobilière que l'on peut qualifier sur certains produits de typiquement rurale avec également un environnement concurrentiel différent de l'environnement urbain.

Méthodes pédagogiques, modalité d'organisation et évaluation de la formation :

La formation se déroule **en présentiel** dans les locaux du Cnam de Millau ouverts de 9h à 12h et de 14h à 17h. Deux cycles décomposent la formation : préparatoire et spécialisation. Elle se présente sous forme d'**Unités d'Enseignement capitalisables** ou demi-cours qui comportent :

- un enseignement magistral, assorti de conférences ou de travaux dirigés,
- deux sessions d'examens, **l'objectif étant d'avoir la moyenne à chaque UE.**

Sanction de la formation :

La formation est sanctionnée par un **diplôme de niveau II** inscrit au Registre National des Certifications Professionnelles. Les auditeurs diplômables devront remplir un imprimé de demande de diplôme et y joindre les attestations de réussite à l'ensemble des UE.

Durée du contrat de professionnalisation et de la formation :

Le contrat de professionnalisation doit être conclu pour une **période de deux ans** à compter du 1er septembre. La formation d'une **durée de 660 heures** se déroule sur deux ans à compter de début octobre à fin juin. L'alternance s'effectue de manière suivante : lundi, mardi, mercredi en entreprise, **jeudi et vendredi en centre de formation.**

Formateurs :

Des professionnels de l'immobilier et des enseignants universitaires composent le corps enseignant.

Renseignements et dossier de candidature :

www.cnam-millau.fr - contact@cnam-millau.fr - 05 65 60 77 84.

